



**ARRÊTÉ**  
**CONCESSION DE TERRAIN**  
**DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**  
**PLAN DE CONCESSION 246 ALLÉE B**  
**CONCESSION N° 2024/06**

Le Maire,

Vu la demande présentée par M. Patrice VELTZ domicilié à DIZY (Marne) 157 rue du Vieux Château, et tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille VELTZ- MEUNIER,

**ARRETE**

**Article 1er :** Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 30 années à compter du 04/09/2024.

**Article 2 :** Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

**Article 3 :** La concession est accordée moyennant la somme de cent quarante euros qui sera versée au Trésor Public.

**Article 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

**Article 5 :** Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressé.

Fait en Mairie, le 04 septembre 2024

M. le Maire



Antoine CHIQUET



## DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée M<sup>me</sup> VELTZ Patrice  
demeurant à 157 Rue du Vieux Chateau 51530 DIZY

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m<sup>2</sup> de terrain pour une durée \_\_\_\_\_ années – concession n<sup>o</sup> 246 allée B
- d'une case du colombarium pour une durée de 30 années à prendre dans l'espace cinéraire – n<sup>o</sup> de la case et niveau
- d'une cave-urne pour une durée de \_\_\_\_\_ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n<sup>o</sup>

Cette concession sera :

- Individuelle
- Collective
- Familiale

Et destinée à la sépulture de : La Famille  
M<sup>me</sup> VELTZ MEUNIER

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
- Renouvellement de la concession accordée à M \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
expirant le \_\_\_\_\_

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de \_\_\_\_\_ €  
correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil  
Municipal.

Fait à DIZY, 03/09/2024  
(Signature du demandeur)